

LOCATION DE VOITURES

Êtes-vous fait pour ce secteur d'activité ?

COMPÉTENCES 	SPÉCIFICITÉS 	VIE PRIVÉE 
Qualification professionnelle ● ● ● ● ●	Poids des investissements ● ● ● ● ●	Niveau de rémunération ● ● ● ● ●
Aptitudes commerciales ● ● ● ● ●	Importance de la qualité de l'emplacement ● ● ● ● ●	Degré des contraintes horaires ● ● ● ● ●
Maîtrise de la gestion ● ● ● ● ●	Intensité de la concurrence ● ● ● ● ●	Facilité de remplacement ● ● ● ● ●

SOMMAIRE

LE MARCHÉ DE LA LOCATION DE VOITURES	2
LA RÉGLEMENTATION DE LA LOCATION DE VOITURES.....	6
L'ACTIVITÉ DE LA LOCATION DE VOITURES	8
LES POINTS DE VIGILANCE DE LA LOCATION DE VOITURES	11
EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR	13

LE MARCHÉ DE LA LOCATION DE VOITURES

Très sensible à la conjoncture économique, le secteur de la location de véhicules automobiles doit aussi faire face, ces dernières années, à de profondes mutations structurelles liées aux évolutions technologiques et sociétales.

Sur le segment de la location de courte durée de voitures, plusieurs facteurs sont favorables aux professionnels : évolution du rapport à la voiture (de la possession à l'usage), hausse de la fréquentation touristique, hausse des coûts fixes et d'entretien des véhicules et difficultés croissantes de stationnement dans les grandes agglomérations (capacité, coût).

Toutefois, les pressions concurrentielles intra-sectorielles des acteurs historiques, qui résultent des politiques de maillage territoriales menées par les grandes enseignes (agences, corners, micro-franchises), sont accentuées par la percée des non-spécialistes qui se diversifient (la grande distribution et les concessionnaires automobiles notamment) et plus récemment, par l'arrivée de nouveaux entrants qui exploitent les atouts de la digitalisation pour proposer de nouveaux services liés à la mobilité (autopartage en libre-service, location entre particuliers). Bien que ces nouveaux services séduisent une nouvelle clientèle (jeunes et citadins notamment), ils contribuent à la déflation des tarifs de location. Enfin, le développement de modes de transports alternatifs et *low cost* (covoiturage, transport *low cost* par autocar ou train) renforce les pressions concurrentielles.

Alors que le parc en location longue durée ne cesse de croître d'année en année, ce segment d'activité évolue lui aussi. Confrontés à une concurrence exacerbée sur le marché des grands comptes qui reste dominé par quelques leaders, les acteurs de la LDD cherchent de nouveaux débouchés auprès d'une clientèle de TPE/PME mais aussi de particuliers et adaptent leurs offres en conséquence (contrats plus flexibles, *fleet management*, location moyenne durée). Par ailleurs, les services associés à la location (entretien, assurance, assistance, pneumatiques, gestion du carburant, gestion des amendes, etc.) deviennent incontournables pour se différencier et créer des relais de croissance. Enfin, dans

le cadre des plans de mobilités (obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018 dans les entreprises de plus de 100 salariés), les professionnels de la LDD accompagnent leurs clients dans la mise en place de solutions de mobilités alternatives (covoiturage, autopartage, crédit mobilité).

Tendances

Les professionnels de la location courte durée continueront de faire évoluer leur offre pour résister à la concurrence des nouveaux entrants et répondre aux évolutions des attentes de la clientèle (autopartage, concepts *low cost*, concepts 100% digitalisés).

Les acteurs de la location longue durée pourront s'appuyer sur les évolutions technologiques pour proposer de nouveaux services connectés (télématique embarquée) et devront répondre aux enjeux à venir de la mobilité (mobilité à la demande et multimodale, transition écologique, véhicules autonomes).

L'organisation du marché

La location courte durée :

- **Les grandes enseignes historiques** qui se développent en propre et en franchise. Les enseignes internationales (Europcar, Hertz, Avis Budget) dominent très largement le secteur face aux enseignes d'envergures nationales ou régionales (Rent A Car, Ada, Cargo). Les réseaux sous enseignes captent à la fois une clientèle de professionnels et de particuliers (tourisme, besoins ponctuels de déplacement). Certains réseaux développent des micro-franchises afin de permettre à des professions connexes de générer un complément d'activité (garagistes, carrossiers, etc.).

- **Les concessionnaires automobiles et la grande distribution** : ces non-spécialistes voient dans la location un potentiel de diversification. En s'appuyant sur les structures et logistiques existantes, ils sont en mesure de proposer des tarifs très compétitifs.
- **les spécialistes de l'autopartage** (Zipcar, Ubeequo, Communauto) et les **start-up** (Drivy, Ouicar) : ils sont positionnés sur le segment de l'autopartage en libre-service et de la location entre particuliers. Ces nouveaux entrants bousculent le modèle économique du secteur.

La location longue durée :

Son principal débouché est constitué par les entreprises qui externalisent la gestion de leur parc automobile. Il s'agit d'un segment très concentré (les quatre leaders gèrent plus des trois quarts du parc LLD) :

- les loueurs adossés aux constructeurs (Diac Location avec Renault, Creditpar avec PSA, etc.),
- les loueurs adossés aux groupes bancaires (Arval filiale de BNP Paribas, ALD Automotive filiale de Société Générale, etc.),
- les loueurs indépendants : certaines enseignes franchisées proposent aussi la LDD (CarGo Fleet Services).

Outre la location longue durée, les acteurs du secteur proposent aussi le *fleet management* (gestion déléguée de la flotte automobile d'une entreprise) dont la part tend à croître.

		LOCATION DE VOITURES
NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR	2017	LCD : 6 231 ⁽¹⁾ LLD : 545
	2016	9,712 Md€ ⁽²⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR (en milliards d'euros)	2018	123,1 ⁽³⁾
	2017	111,6
	2016	106,1
	2015	100,0
	2014	95,0
	2013	93,3
	2012	92,4
	2011	93,8
	2010	91,7
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR EN VALEUR (indice ICA base 100 en 2015)	2018	123,1 ⁽³⁾
	2017	111,6
	2016	106,1
	2015	100,0
	2014	95,0
	2013	93,3
	2012	92,4
	2011	93,8
	2010	91,7

⁽¹⁾ Source : INSEE, démographie des entreprises et des établissements 2017 - champs marchand non agricole, Stocks d'entreprise au 31 décembre 2017.

⁽²⁾ Source : INSEE, ESANE.

⁽³⁾ Source : INSEE, Bulletin statistique, location courte durée.

LA RÉGLEMENTATION DE LA LOCATION DE VOITURES

Les aptitudes professionnelles

Il n'y a pas de formation spécifique exigée pour la profession de loueur de voitures. La plupart des acteurs du secteur pratiquent une activité annexe de revente ou de réparation automobile.

Le professionnel doit avoir la fibre commerciale ainsi qu'un excellent sens de l'organisation. Il doit être très disponible (y compris le dimanche et tard le soir) afin de pouvoir livrer les voitures dans les temps.

L'environnement réglementaire

Les contraintes à l'installation

L'inscription au registre du commerce et des sociétés est nécessaire.

Les principaux points de la réglementation professionnelle

Le locataire doit remplir certaines conditions : être âgé de plus de 21 ans, posséder un permis de conduire valide depuis plus d'un an, etc...).

Les dispositions relatives au contrat de location sont régies par le Code Civil (articles 1719 et suivants) ainsi que par un arrêté ministériel du 18 avril 1991. La location de véhicules utilitaires est réglementée par la loi d'orientation des transports (30 Décembre 1982).

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 (2008-776) a débouché sur des mesures portant sur les délais de paiement aux fournisseurs : la LME plafonne les délais de paiement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Les sanctions en cas de dépassement de ces délais sont renforcées.

Statut juridique et fiscal

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mes impôts & taxes pour connaître le taux de TVA qui s'applique à votre activité ainsi que le mode d'imposition de vos bénéfices.

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mon régime social pour connaître le montant des cotisations et des prestations de votre régime social obligatoire.

L'ACTIVITÉ DE LA LOCATION DE VOITURES

L'installation

Les créations concernent essentiellement le segment de la location de courte durée et résultent des politiques de maillages territoriales des grandes enseignes.

Les reprises se font principalement sous l'impulsion des réseaux sous enseigne ou des grands groupes succursalistes.

Les investissements

Le parc de voitures est en général financé par crédit-bail ou par location longue durée. Les autres investissements sont constitués par les locaux, le parking et l'atelier pour la préparation des voitures.

La gestion

Le suivi au quotidien

Le professionnel choisit ses véhicules en prenant soin d'opter pour des modèles adaptés aux besoins de sa clientèle. Le professionnel doit gérer et ajuster au mieux son parc de voitures.

Les recettes de l'activité

Le professionnel de la location courte durée détermine le forfait journalier de la location par véhicule (prix à la journée), la part variable (le prix au kilomètre) puis propose des forfaits et des solutions adaptées à chaque type de clientèle.

Les charges à surveiller

La location des véhicules et les frais généraux sont les postes de charges les plus importants. L'essor de la location en libre-service tend réduire les charges de personnel.

La maîtrise du résultat

En raison de la forte concurrence du secteur, les tarifs des locations ont tendance à chuter depuis plusieurs années, d'où l'importance pour les loueurs de proposer des services complémentaires.

La gestion financière et les besoins en trésorerie

Les besoins financiers sont peu importants puisque leur parc est financé sous forme de crédit-bail ou de location longue durée. De manière générale, pour les professionnels travaillant avec les particuliers, le besoin en fonds de roulement est négatif. En revanche, pour les loueurs travaillant avec les entreprises, un besoin en fonds de roulement d'environ 30 jours peut être nécessaire en raison des délais de paiement.

		LOCATION DE VOITURES
EVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATION	2018	1 349 ⁽¹⁾
	2017	1 347
	2016	999
	2015	822
	2014	1 097
	2013	873
	2012	801
	2011	777
	2010	755
LES RATIOS DE GESTION CLEFS	Chiffre d'affaires moyen	219 K€ ⁽²⁾
	Marge brute	97,31 %
	Excédent brut d'exploitation	27,92 %
	Rotation des stocks	1 jour
	Crédit clients	41 jours
	Crédits fournisseurs	49 jours
	Besoin en fonds de roulement	- 16 jours

⁽¹⁾ Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements - champ marchand non agricole, Créations d'entreprises.

⁽²⁾ Source : Moyenne indicative. Données exprimées en % et jours (de chiffre d'affaires ou d'achat).

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA LOCATION DE VOITURES

Les principales difficultés du métier

• La forte concurrence

Les grandes enseignes disposent d'atouts inaccessibles aux loueurs indépendants (prix réduits, notoriété, emplacements avantageux...). Ceux-ci doivent compenser par la qualité de leurs services et leur contact commercial, mais aussi par un positionnement original (location de voitures de luxe, voitures électriques, etc.).

• La gestion du parc

Le professionnel doit avoir une flotte en bon état, adaptée aux besoins de la clientèle.

• La diversification de l'activité

L'activité de réparation de voitures peut être un plus pour rentabiliser l'entreprise. Toutefois, les investissements initiaux sont de plus en plus coûteux du fait du développement des nouvelles technologies. Ainsi, le professionnel devra être vigilant, afin que ses investissements ne pèsent pas trop sur le compte de l'exploitation.

Dans ce contexte, seuls les indépendants ayant une activité en bonne santé annexe à la location de voiture (vente de voitures, réparation de véhicules...) et adoptant des concepts novateurs sur le segment de la location (voitures haut de gamme, électriques...) pourront subsister. L'adhésion à un réseau sous enseigne est un atout important.

		LOCATION DE VOITURES
TAUX DE SURVIE AU-DELÀ DES 5 PREMIÈRES ANNÉES	Location de véhicules Moyenne tous secteurs	Nc ⁽¹⁾ 60,4 %

⁽¹⁾ Source : Insee, Taux de Survie à 5 ans pour la génération 2010.

Les principales organisations professionnelles

CNPA

Conseil National des Professions de l'Automobile
50 rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex
Tel : 01.40.99.55.00
<http://www.cnpa.fr>

SESAMLLD

Syndicat des Entreprises des Services Automobiles en LLD et des Mobilités
17 rue de la Vanne – 92 120 Montrouge
Tel : 01 85 65 11 25
<https://www.sesamlld.com/>

FNLV

Fédération Nationale des Loueurs de véhicules
Immeuble ARC EN CIEL - Montrouge Business Center
17-B rue de la Vanne - 92120 MONTROUGE
Tel : 06 12 08 08 08
<http://www.fnlv.fr/>